

**COMMUNE DE FRANCA LTROFF**  
Département de la MOSELLE  
Arrondissement de CHATEAU-SALINS



Nombre de conseillers élus	<b>15</b>	Conseillers absents	<b>2</b>
Conseillers en fonction	<b>15</b>	Pouvoirs	<b>1</b>
Conseillers présents	<b>13</b>	<b>Convocation du 25/03/2014</b>	

Présents : **BINTZ** Bruno, **MICHEL** Claudine, **WAHL** André, **SCHMITT** Joël, **MICHEL** Vivianne, **BADERA** Jérémy, **DIENER** Guy, **QUODBACH** Sandrine, **RENAUDIN** Philippe, **JAYER** Gérard, **FORMERY** Jean-Jacques, **CORNELIUS** Laurence, **CAPLAIN** Eugène

Absents excusés : **DORR** Marguerite, **MULLER** Nadine (procuration à Mme **CORNELIUS** Laurence)

Absents :

**PROCES-VERBAL**  
*de l'installation du Conseil Municipal*  
*et de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 MARS 2014*

**DCM n°12/2014 : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire**

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars, à seize heures, les membres du conseil municipal de la Commune de FRANCA LTROFF, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations d'élections du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont élus :

1. JAYER Gérard
2. FORMERY Jean-Jacques
3. SCHMITT Joël
4. QUODBACH Sandrine
5. BINTZ Bruno
6. MULLER Nadine
7. CORNELIUS Laurence
8. RENAUDIN Philippe
9. BADERA Jérémy
10. MICHEL Vivianne
11. DORR Marguerite
12. CAPLAIN Eugène
13. MICHEL Claudine
14. DIENER Guy
15. WAHL André

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bruno BINTZ, Maire qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer, les sus nommés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme Claudine MICHEL, la plus âgée des membres du Conseil, prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Mme Claudine MICHEL propose de désigner M. Jérémy BADERA, benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

M. Jérémy BADERA est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales

Mme Claudine MICHEL dénombre 13 (treize) conseillers présents et une procuration et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales est atteint

**ELECTION DU MAIRE**  
**1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

La Présidente donne lecture des articles L. 2122-1, L.2122-4, L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Article L2122-1 : Il y a, dans chaque commune, Un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal*

*Article L2122-4 : Le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres...*

*Article L2122-7 : Le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Mme MICHEL sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. DIENER Guy et M. SCHMITT Joël acceptent de constituer le bureau.

Mme MICHEL demande alors s'il y a des candidats.

***M. Bruno BINTZ propose sa candidature.***

Mme MICHEL enregistre la candidature de M. BINTZ Bruno et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : ..... **14**
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : ..... **1**
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : ..... **13**
- Majorité absolue : ..... **7**

ont obtenu :

- Bruno BINTZ : 12 voix
- Jérémy BADERA : 1 voix

**M. Bruno BINTZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

M. Bruno BINTZ prend la présidence et remercie l'assemblée.

**DCM n°13/2014 : Fixation du nombre d'adjoints**

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil a fixé le nombre d'adjoints à main levée comme suit :

- pour 4 adjoints : **14** voix (dont une procuration)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

**DCM n°14/2014 : Election des Adjoint**

**ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Bruno BINTZ élu Maire, à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint.

**1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

M. Bruno BINTZ demande alors s'il y a des candidats.

*M. Jérémy BADERA propose sa candidature.*

M. Bruno BINTZ enregistre la candidature de M. Jérémy BADERA et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : .....14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : .....1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....13
- Majorité absolue : .....7

Ont obtenu :

- Jérémy BADERA : 13 voix

**M. Jérémy BADERA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.**

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Bruno BINTZ élu Maire, à l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

M. Bruno BINTZ demande alors s'il y a des candidats.

*M. Jean-Jacques FORMERY propose sa candidature.*

M. Bruno BINTZ enregistre la candidature de M. Jean-Jacques FORMERY et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : .....14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : .....2
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....12
- Majorité absolue : .....7

Ont obtenu :

- Jean-Jacques FORMERY : 12 voix

**M. Jean-Jacques FORMERY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.**

### ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Bruno BINTZ élu Maire, à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint.

#### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

M. Bruno BINTZ demande alors s'il y a des candidats.

*Mme Vivianne MICHEL propose sa candidature.*

*M. Eugène CAPLAIN propose sa candidature*

*M. Guy DIENER propose sa candidature*

M. Bruno BINTZ enregistre les candidatures de Mme Vivianne MICHEL, M. Eugène CAPLAIN et M. Guy DIENER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : .....14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : .....2
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....12
- Majorité absolue : .....7

Ont obtenu :

- Vivianne MICHEL : 6 voix
- Eugène CAPLAIN : 0 voix
- Guy DIENER : 6 voix

Il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

#### 2<sup>EME</sup> TOUR DE SCRUTIN

M. Bruno BINTZ demande alors s'il y a des candidats.

*Mme Vivianne MICHEL propose sa candidature.*

*M. Eugène CAPLAIN propose sa candidature*

*M. Guy DIENER propose sa candidature*

M. Bruno BINTZ enregistre les candidatures de Mme Vivianne MICHEL, M. Eugène CAPLAIN et M. Guy DIENER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : .....14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : .....2
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....12
- Majorité absolue : .....7

Ont obtenu :

- Vivianne MICHEL : 5 voix
- Eugène CAPLAIN : 2 voix
- Guy DIENER : 5 voix

Il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin

### 3 EME TOUR DE SCRUTIN

M. Bruno BINTZ demande alors s'il y a des candidats.

*Mme Vivianne MICHEL propose sa candidature.*

*M. Eugène CAPLAIN propose sa candidature*

*M. Guy DIENER propose sa candidature*

M. Bruno BINTZ enregistre les candidatures de Mme Vivianne MICHEL, M. Eugène CAPLAIN et M. Guy DIENER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : .....14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : ..... 0
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....14

Ont obtenu :

- Vivianne MICHEL : 5 voix
- Eugène CAPLAIN : 3 voix
- Guy DIENER : 6 voix

**M. Guy DIENER ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.**

### ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Bruno BINTZ élu Maire, à l'élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint.

### 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

M. Bruno BINTZ demande alors s'il y a des candidats.

*M. Philippe RENAUDIN propose sa candidature.*

M. Bruno BINTZ enregistre la candidature de M. Philippe RENAUDIN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : .....14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : .....3
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....11
- Majorité absolue : .....6

Ont obtenu :

- Philippe RENAUDIN : 10 voix
- Gérard JAYER : 1 voix

**M. Philippe RENAUDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.**

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

-----NEANT-----

Et ont signé les membres présents :

La Doyenne d'âge du Conseil



Le Secrétaire



Le Maire



Les membres du Conseil Municipal

